

# Conseil d'école du jeudi 15 octobre 2015

École primaire publique de Laruscade

## Personnes présentes :

### ➤ Éducation Nationale :

Mme Ghibaudo, directrice de l'école,  
Mme Morandière, enseignante de CM1-CM2  
Mme Blanchet, enseignante de CM1-CM2  
Mme Dechelotte, enseignante de CM1-CM2  
Mme Labarrère, enseignante de CE2-CM1  
Mme Roblin, enseignante de CE1- CE2  
Mme Segondy, enseignante de CE1-CE2  
Mme Paillé et Mme Destenave (le lundi) enseignantes de CE1  
M Lefebvre, enseignant de CP  
M Darrigrand, enseignant de CP  
Mme Mora, enseignante de GS et mandataire de la coopérative scolaire  
Mme Chapuis, enseignante de GS  
Mme Duguy, enseignante de PS-MS  
Mme Castang, enseignante de PS-MS et mandataire de la coopérative scolaire  
Mme Guichou, enseignante de PS-MS  
Mme Ricard, enseignante surnuméraire : « dispositif plus de maîtres que de classes »  
Mme Mathé, enseignante spécialisée du RASED

### ➤ Comité de Parents élus

Association AER : M et Mme Nicolleau, M Audureau, Mme Saba, Mme Signe, Mme Malartic et M.Dagnino

Association FCPE : Mme Dantas, M Berbiale

### ➤ Mairie

M Labeyrie, Maire  
Mme Hervé, première adjointe aux affaires scolaires.  
Mme Pandellé, Conseillère municipale (commission scolaire).

### ➤ Agents communaux :

Mme Fontbonne et Mme Lasseverie : agents polyvalents et ATSEM

## Personnes absentes et excusées :

M Kessas, IEN  
Mme Landreau, DDEN (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)  
M. Landes, psychologue scolaire

\*\*\*\*\*  
La séance est ouverte à 18h05.

Secrétaire de séance : Mme Labarrère

Liste d'émargement, tour de table, et présentation des participants.

Rappel de l'ordre du jour prévu et discussion point par point :

## 1. Présentation du Conseil d'école : composition et rôle

- Remerciement aux parents volontaires pour s'impliquer dans la vie de l'école durant cette année scolaire : tous les parents volontaires des 2 associations ont été élus, soit 11 titulaires : plus de projets, meilleure communication et médiation entre l'école et les parents : porte-paroles d'une majorité de parents et relais des attentes de l'école.

11 représentants de parents titulaires élus pour 16 classes (14 + 4 suppléants en 2014). Participation stable : 165 votes sur 512 votants (155 votes cette année, 199 l'an dernier et 237 votes en 2012) soit 32,23 % (30,7 % en 2014, 40,7 % en 2013 et 53% en 2012).

Résultats : 8 représentants titulaires pour l'AER (Association des Élèves Ruscadiens).  
3 titulaires affiliés à la FCPE

Les participants au Conseil d'école ont été destinataires du document suivant, qui ne sera donc pas relu, mais précisé.

- Rappel des règles de fonctionnement et du rôle du Conseil d'école et du Comité de parents  
Le Conseil d'école :

Les membres du Conseil d'École sont de droit :

- la directrice de l'école, qui le préside,
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- le Maire ou un adjoint
- un conseiller municipal, chargé des affaires scolaires
- les enseignants,
- un membre du RASED : Mme Mathé, enseignante E, présente le mardi et le vendredi sur l'école, ainsi que le psychologue scolaire du secteur (poste pourvu cette année),
- les parents d'élèves élus,
- le DDEN (Mme Landreau pour l'école),
- le maître de langue et culture d'origine : pas dans l'école cette année,
- et éventuellement un représentant des activités périscolaires.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Sur proposition de la Directrice, il :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation du temps scolaire
- donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école
- adopte le projet d'école.

Il se réunit une fois par trimestre. Il peut aussi être réuni exceptionnellement à la demande de la Directrice, du Maire ou de la moitié des membres du Conseil.

Chaque compte-rendu de Conseil, rédigé sous la responsabilité de la Directrice, est conservé à l'école. Un exemplaire est envoyé au Maire, un autre à l'Inspecteur et un exemplaire est affiché pour que les parents puissent en prendre connaissance. En fin d'année scolaire, un bilan de toutes les questions abordées est établi et un représentant des parents d'élèves, ainsi qu'un enseignant sont désignés pour préparer les élections de la rentrée suivante.

#### Le rôle des représentants de parents d'élèves

Les parents d'élèves élus pour un an au conseil d'école **ont voix délibérative**. Seuls les titulaires siègent, afin de limiter la taille de l'assemblée. Les suppléants remplacent les titulaires absents. Les représentants des parents d'élèves sont le **relais des préoccupations des parents dans tous les domaines touchant à la scolarité de leur enfant**. Ils représentent les parents d'élèves de l'école et sont un lien particulièrement important entre les parents et l'école. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la Directrice. Les parents d'élèves connaîtront les attentes et règlements de l'école et sauront les expliquer et aider l'école à les faire respecter. Ils sauront aussi conseiller aux parents inquiets de demander sans tarder un RDV avec l'enseignant concerné ou la Directrice. Il est important de calmer rapidement des ragots qui pourraient déstabiliser l'école et nuire au climat de confiance et de respect, propice aux apprentissages, dont les élèves ont tant besoin. Des manifestations seront prévues et l'équipe éducative sera ravie d'être accompagnée et aidée par les parents. Elle compte aussi sur leur belle efficacité pour organiser des manifestations, dont l'argent récolté permettra de financer les nombreux projets de l'école.

## **2. Bilan de la rentrée 2015**

- 16 classes : 6 maternelles + 8 élémentaires + un maître surnuméraire + un poste PASS.

- **Une équipe renouvelée et renforcée :**

5 nouveaux enseignants : Mmes PAILLÉ, SEGONDY, ROBLIN, LABARRERE et M. LEFEBVRE

2 nouvelles AVS AESH (personnes qui accompagnent des élèves ayant un handicap),

1 EVS administrative, Mme TREMBLO « aide administrative et soutien à l'encadrement pédagogique » présente chaque jour jusqu'à 14h30. C'est elle qui téléphone aux parents le matin et leur répond lorsque la directrice n'est pas disponible.

et le maître PASS M. De la Rosa, qui prend en charge les enfants du voyage sédentarisés. Son poste administratif est rattaché à l'école depuis la rentrée.

### **Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté) :**

Présentation du RASED par Mme Françoise MATHÉ, enseignante spécialisée qui intervient 2 matinées par semaine (mardi et vendredi) à l'école auprès d'élèves ayant des difficultés importantes d'apprentissage. Elle procède à des évaluations individuelles au CP dès le début de l'année et représente une aide précieuse pour les enseignants. Elle intervient aussi lors des rencontres avec les parents et lors des Équipes éducatives. Il est notable qu'il y a de plus en plus d'enfants signalés au RASED.

Le poste de psychologue scolaire est pourvu par M.LANDES depuis cette rentrée. Il assurera des permanences un mardi sur 2 (semaines impaires) de 12h30 à 15h. Et sera présent dans les écoles pour apporter son expertise aux élèves et familles en demande d'aide.

### **Médecine scolaire :**

Le Dr LAURENT, médecin scolaire à Blaye. Sa zone d'intervention est immense (jusqu'à Blaye). C'est, entre autres, elle qui valide les PAI demandés par les parents pour des maladies chroniques ou invalidantes et qui autorise, dans le cadre de protocoles très précis, l'administration de médicaments. Elle va faire quelques visites de GS en novembre.

Le Dr Broquaire, médecin de PMI suit les élèves de PS et MS de maternelle.

Mme Mouret est l'infirmière scolaire du Collège de St Yzan.

### **Maîtresse surnuméraire :**

Son poste est reconduit pour la 3ème année consécutive. Mme Muriel RICARD, maîtresse surnuméraire est affectée à l'école dans le cadre du dispositif « plus de Maîtres que de classes » de la Refondation de l'école. Objectif « Permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques [...] diverses et adaptées, pour mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie ». Ni remplaçante, ni maîtresse spécialisée du RASED, elle travaille avec les enseignants de cycle 2 autour de projets élaborés et menés ensemble en Maîtrise de la langue ou en mathématiques. Elle intervient dans les classes concernées (CP et CE) ou travaille avec de petits groupes d'élèves dans sa propre classe.

### **● Effectifs :**

2015-2016 : 340 élèves (2014 -2015 : 353 élèves) inscrits à la rentrée de septembre, soit une moyenne de **24,28 pour 14 classes (25.2 élèves/classe en 2014-2015)**. Fluctuations importantes. Les prévisions sont très aléatoires.

Répartition des 340 élèves à ce jour : 257 familles

**PS-MS-GS : 123 élèves**

**Élémentaire : 217 élèves**

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectif 15/10/2015	35	43	45	50	39	47	46	36	340

### **● La restauration :**

Les repas sont réalisés sur place par une société de restauration : Aquitaine Restauration, qui utilise des produits frais du coin. Fonctionnement toujours sous forme de self, pour tous les élèves de la GS au CM2 et les enseignants. Les PS et MS sont servis à table. Un menu surprise chaque mois, dont le thème peut être proposé par les élèves et les enseignants.

### **● Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) :**

5 personnes sont mises à la disposition des 5 classes maternelles par la Mairie. Cette année Mme Lasséverie est la référente des ATSEM ce qui permet de coordonner leur travail. Mme Fontbonne est la référente de la garderie.

## **3. Règlement intérieur de l'école**

Tous les membres de l'assemblée avaient reçu le RI 2014-2015 pour lecture et pouvaient proposer des modifications.

Une précision est demandée par les parents élus au sujet de la sortie des élèves de l'école élémentaire.

Comme le stipule le Règlement départemental :

**« Dans les classes et sections maternelles, les enfants sont remis par la ou les personnes qui les accompagnent, soit au personnel enseignant chargé de la surveillance soit au personnel chargé de l'accueil.**

Les élèves sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la ou les personnes responsables légales ou par toute personne nommément désignée par elles par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.

**Dispositions particulières à l'école élémentaire :** À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.

Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant. »

**Ainsi, contrairement à la maternelle où les enfants sont remis aux personnes désignées pour venir les chercher, les élèves d'élémentaire sont sous la responsabilité de leur famille dès l'heure de fin de cours et le portail franchi. Les enseignants n'ont pas à « garder » les élèves de plus de 6 ans près d'eux, ni à vérifier avec qui ils partent (sauf situation particulière).**

Mme Ghibaudo précise également que de nouvelles directives ne permettent plus la sortie des élèves pendant le temps scolaire pour des RDV thérapeutiques réguliers (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, ...). L'obligation d'assiduité scolaire étant prépondérante et la nouvelle organisation du temps scolaire permettant aux élèves de sortir plus tôt de l'école, les RDV doivent être pris hors temps scolaire, ou n'empiéter que de 30 minutes maximum sur le début ou la fin de la classe. Néanmoins, les élèves ayant un PPS ou un PPRE peuvent, sur justificatifs, obtenir l'accord de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Il faudra pour cela que les parents fassent signer une Convention au spécialiste qui suit leur enfant. Ce document, fourni par l'école, sera retournée à l'Inspecteur par la Directrice, avec tous documents justifiant l'importance de celle-ci à cet horaire là. Il faudra attendre son accord avant de débuter tout soin.

Mme Ghibaudo poursuit les modifications. Elle ajoute les horaires du mercredi, oubliés l'an dernier et l'interdiction de porter des boucles d'oreilles pendantes, susceptibles d'être arrachées.

Ces points corrigés, le Règlement Intérieur 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

Il sera diffusé pour signature, aux familles qui reconnaîtront en avoir pris connaissance et l'accepter à l'aide d'un coupon détachable à remettre signé à l'enseignant. Rappel est fait que **toute scolarisation d'un enfant dans un établissement d'enseignement implique l'adhésion et le respect de son Règlement Intérieur par la famille.**

## 4. Budgets

- Coopérative OCCE :

Mme Ghibaudo remercie Mmes Mora et Castang, mandataires cette année encore, de se charger de la gestion de la coopérative scolaire OCCE. Actuellement, le solde du compte est de 8000 € (- 690 € de frais de gestion). Les adhésions des familles ont permis un versement de 1791 €. Remerciements à ces familles pour leur aide à la réalisation des projets de l'école. La kermesse 2015 a rapporté 2450 € à la coopérative.

Les futures dépenses concerneront la participation de 11 classes à Livre en Citadelle (550 €), l'achat des livres des Comités de lecture (700 €), le règlement des entrées aux mini-concerts et autres sorties payantes, le transport du spectacle de Noël (2000 €), les achats de petit matériel pour les projets à réaliser, la préparation des manifestations de l'école... L'équipe enseignante a aussi décidé que la coopérative verserait 200€ aux 5 classes maternelles et 100€ aux 9 classes élémentaires, pour rallonger le budget Mairie de chaque classe.

Les prochaines entrées concerneront les photos scolaires, puis la kermesse.

Des photos individuelles et de groupe seront de nouveau proposées aux familles au retour des vacances. **Le livre photos coûtera 17 €** comme les années précédentes. Il pourra être consulté à l'école et sera remis aux familles contre 17 €. Pas de photos d'identité, ni de fratrines, interdites à l'école, mais beaucoup plus de photos comprises dans les 4 pages. Il n'y a aucune obligation de prendre le livre complet, ou la moindre photo. Pour les commandes, il faudrait qu'elles soient passées avant mi novembre. Pour faciliter la gestion, il est demandé de régler chaque commande à l'enseignant de l'enfant (ne pas globaliser et régler 2 commandes dans une classe) et de prévoir la somme exacte en cas de règlement en espèces (pas de caisse pour rendre la monnaie). Il est possible d'indiquer la date d'encaissement à l'arrière du chèque si des parents souhaitent être débités en deux fois. Enfin, le

3ème livre d'une fratrie de 3 enfants est gratuite (celui du plus jeune), si 2 livres photos complets sont achetés.

Pour finir, Mme Mora demande à quelques parents de vérifier et de signer le compte-rendu financier établi à ce jour.

- Budget alloué par la Mairie

Mme Hervé, première adjointe, précise la répartition du budget concernant l'école: 12700 € ont été dépensés l'an dernier pour les fournitures scolaires. A cela s'ajoutent 1520 € pour les Nouvelles Activités Périscolaires . Le budget du poste entretien est important : 2000€. Le photocopieur de l'élémentaire doit être remplacé en début d'année 2016.

Mme Ghibaudo remercie Mme la comptable, Sylvie AZNAR, qui gère attentivement toutes les commandes de l'école, ainsi que le service d'entretien des photocopieurs souvent appelés du fait de l'usure des appareils. L'équipe espère que le « nouveau » photocopieur sera plus performant. Celui de la maternelle est la plupart du temps hors d'usage.

## 5. Projet d'école et projets pédagogiques

- ❖ Projet d'école 2011-2015 l'équipe doit en faire le bilan et écrire un nouveau Projet d'école cette année.
- ❖ **Projets en temps scolaires et hors temps scolaires qui œuvrent dans l'esprit du projet d'école :**
  - Les Activités Pédagogiques Complémentaires : de 15h30 à 16h15, 2 jours par semaine lundi et /ou jeudi. Environ 70 élèves désignés par leur enseignant, travailleront essentiellement des compétences de français, mathématiques et de méthodologie. En maternelle, le travail est axé sur le langage. L'autorisation demandée pour chaque période aux parents, permet aux enseignants d'intervenir auprès des élèves en fonction de leurs besoins ou difficultés parfois ponctuels. Merci de rapporter les autorisations le plus rapidement possible.
  - Le Cross du collège de St Yzan : mercredi 14/10/2015 les élèves de CM2 des écoles du RRS ont pu participer aux 2 courses (filles et garçons) du Collège de St Yzan, et retrouver avec joie des élèves scolarisés à l'école les années passées. Pendant ce temps, les CM1 faisaient leur propre cross près du plan d'eau, finalisant également leur cycle d'EPS en course longue.
  - Dans la perspective du Projet d'école, 7 classes de l'école vont participer aux Comités de lecture du RRS. Des livres, sélectionnés et achetés par les enseignants, vont circuler dans les familles pour que les parents et les enfants puissent en parler ensemble et écrire leurs avis. Ces avis seront repris pour créer des affichages. Les classes pourront aussi créer des objets, en lien avec les livres du Comité et une école accueillera cette manifestation au mois de juin. Tous les élèves des Comités de lecture du RRS du secteur de St Yzan participeront alors à des ateliers et des rencontres autour des livres, animés par les enseignants des différentes écoles.
  - Dans le cadre du salon du livre de Blaye « Livres en Citadelle », 11 classes ont été retenues pour accueillir des auteurs ou illustrateurs, les 3 et 4 décembre. Le salon aura lieu les 5 et 6 décembre 2015 à la citadelle de Blaye. Les classes pourront aussi participer à un concours de photos qui leur permettra de gagner des livres. Ces photos seront exposées durant le salon.
  - Un spectacle de Noël est financé par la Mairie. Cette année, l'équipe enseignante a décidé d'offrir à tous les élèves de l'école la possibilité d'assister à une représentation du cirque Arlette Gruss le 19/01/2016 à Bordeaux. La Mairie réglera le prix des entrées et la coopérative se charge du montant des 5 bus.
  - Un grand goûter de Noël pourra terminer l'après-midi du vendredi 18/12/2015 : il sera ouvert aux élèves et à leur famille à partir de 15h. L'objectif est de réussir un grand rassemblement dans la cour maternelle avec une chorale de 3 ou 4 chants préparés par les élèves suivie d'un

goûter collectif gratuit. Les parents seront invités à préparer des gourmandises. Les élèves cuisineront aussi. La Mairie offrira le lait chocolaté chaud. Les classes seront ouvertes aux familles.

Le repas de Noël aura lieu le vendredi précédent et la mairie offrira un Père Noël en chocolat à chaque élève.

- Un projet de manifestation pour Carnaval est envisagée le 12/02/2016.  
Il est rappelé aux parents que les photos ou films qu'ils prennent ne doivent pas être diffusés et devraient ne concerner que leur enfant ou rester dans un cadre strictement familial privé.
- Kermesse le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## ❖ **Présentation des projets de classes par les enseignants**

### ◆ Projets des classes maternelles :

- \* Les 5 classes vont participer aux Comités de lecture.
- \* Elles vont recevoir dans leur classe, des intervenants du Muséum d'histoire naturelle sur le thème des bébés animaux.
- \* Deux classes, les GS, participent à Livres en citadelle début décembre.
- \* Les GS de Marie Mora participent au Festival Péripécirque et iront assister à une représentation en mars au Champ de foire.
- \* Une sortie de fin d'année sera envisagée selon les dynamiques de groupe et les projets menés.

### ◆ Projets des classes de CP :

- \* Les 2 classe participent aux projets : Livres en Citadelle, Comités de lecture, Rallye mathématiques Koala le 17 mars, et initiation aux échecs.
- \* Ils se rendront à un mini concert au théâtre Fémina le 10 mai 2016 : Hansel et Gretel.
- \* Les élèves des classe de CP sont allés vendanger chez M.Latouche Chaveau et sont revenus très contents de cette expérience.
- \* Une sortie de fin d'année reste à déterminer.
- \* La classe de M.Lefebvre s'est rendue à la Ludothèque et compte poursuivre ce partenariat.
- \* Les CP de M Darigrand participent au projet e-twinning, qui va leur permettre d'échanger des cartes de Noël, en anglais, avec des pays étrangers (Pays de galles, Pologne, Grèce et Italie). La classe a aussi un compte twitter qui motive beaucoup les élèves à écrire. De l'initiation à la programmation informatique est aussi envisagée.

### ◆ Projets des classes de CE1 et CE1-CE2

- \* Les 3 classes participent aux projets : Livres en Citadelle, mini concert, Rallye mathématiques Koala.
- \* La classe de CE1 travaille un projet de lecture et d'écriture sur les contes avec la bibliothèque et les autres classes des cycles 2 et 3.
- \* Elle a aussi un projet de plantation avec une mini serre dans la classe.
- \* Les 2 classes de CE1-CE2 organiseront un mini cross en mars/avril.

### ◆ Projets de la classe de CE2-CM1

- \* La classe participe à Livre en citadelle et à un projet culturel départemental sur les arts du cirque contemporain : un intervenant apportera sa contribution à la pratique de classe et les élèves assisteront normalement à deux spectacles au Champ de foire de St André.
- \* Les élèves entretiennent une correspondance avec la CLIS de St Symphorien et il y aura une rencontre dans l'année.

### ◆ Projets des classes des CM1-CM2 :

- \* Cross le 14/10/2015 pour les CM2 à St Yzan, cross à Laruscade pour les CM1.
- \* Participation à Livres en Citadelle
- \* Participation à la semaine de la presse et visite du Collège
- \* Rallye calcul et participation au concours Kangourou des maths au Collège.
- \* Participation des 3 classes au projet départemental « École et cinéma » et 3 films étudiés dans l'année.
- \* 8 à 10 séances de natation à Galgon pour les CM2 en mai et juin le vendredi matin, dans la mesure ou suffisamment de parents passent la formation pour accompagner les élèves dans l'eau (3 parents nécessaires par séance).

## 6. Projets des parents d'élèves

Comme chaque année, il est fait appel aux parents d'élèves pour organiser des manifestations dont les fonds récoltés permettent d'aider à financer les nombreux projets envisagés par les classes et l'école.

L'AER propose :

- projet Halloween : le 31/10
- vide jouets : le 15/11
- vente de calendriers créés par les classes
- marché de Noël : le 20/12
- aide pour le carnaval 2/2015
- chasse aux œufs : le 20/04
- randonnée pédestre (une en septembre déjà)
- aide pour la kermesse

La FCPE propose :

- décembre : photo du père Noël
- mars : vide grenier
- d'offrir un livre de lecture à chaque CP
- d'offrir un voyage au Futuroscope aux CM2

L'équipe enseignante remercie la FCPE pour ses projets, mais regrette qu'ils soient aussi directifs. Pourquoi cibler le niveau des CP pour ce cadeau, en récompense de quel projet et avec quel livre ? De même, un projet de voyage scolaire se prépare d'une année sur l'autre car il faut monter un dossier très lourd d'un point de vue pédagogique et administratif. De plus, il faut que les enseignants soient des initiateurs volontaires pour assumer cette responsabilité et que la structure des classes de l'école le permette. Cela semble difficile avec 3 CM1-CM2. Enfin, l'école peut souscrire aux projets des parents d'élèves dans le cadre d'un accompagnement ou d'un investissement ponctuel assumé par tous les élèves (productions des classes pour les mugs, calendriers, carnaval, kermesse). Il serait préférable de discuter ensemble de vos généreux projets, afin de voir dans quelle mesure ils sont réalisables ou adaptables à la réalité et aux fondements d'égalité de l'école.

## 7. Questions des parents d'élèves

- Y a-t-il eu des améliorations d'organisation concernant le ramassage scolaire par les bus suite à l'incident du mercredi 23/09/2015 ?

« Incident » est fort. Une enseignante nouvelle à l'école n'a pas fait attention à l'heure et lorsqu'elle est arrivée au portail, les enfants du bus étaient partis. C'est une erreur humaine qui ne s'est pas reproduite. Tous les parents ont été appelés et ont pu s'organiser pour venir chercher ou faire récupérer leur enfant gardé à l'école.

Le problème soulevé est aussi celui de la difficulté de coordination entre les enseignants et les employés communaux lors de la sortie du mercredi, avec autant d'enfants à répartir dans différentes directions (garderie, bus scolaire, bus centre de loisirs, parents). L'école aimerait avoir un listing arrêté d'élèves prenant le bus, mais celui-ci est très fluctuant. De même, la Mairie aurait besoin de savoir chaque mercredi quels sont les élèves absents concernés par les différentes orientations. Chacun fait au mieux pour que cette sortie se déroule dans de bonnes conditions. Mais d'autres erreurs ne sont pas impossibles.

- Pourquoi les élèves de PS-MS ne peuvent-ils plus aller à la bibliothèque comme les années précédentes ?

Après discussion, il est arrêté que les classes de PS-MS peuvent se rendre à la bibliothèque, mais en classe entière accompagnée par l'enseignante.

- Suite à de nombreuses violences rapportées par les parents et les élèves pendant la pause méridienne et les récréations, des solutions ont-elles été abordées voire mises en place ?

La Directrice aimerait savoir quelles « violences » sont rapportées et par qui, car elle a très peu de retours. Le climat scolaire est très correct et plus serein que lors de certaines périodes l'an passé. Elle

n'apprécie pas la tournure de la question qui semble remettre en question l'efficacité de son action. Conformément au RI de l'école et au règlement départemental, des solutions sont systématiquement recherchées en classe et au sein de l'école, les élèves sont écoutés et les réprimandes prévues sont appliquées, en concertation avec les parents lorsque l'importance du dysfonctionnement l'impose.

- Malheureusement tous les parents n'aident pas leur enfant. Certains les incitent à la violence, d'autres s'insurgent et s'opposent à toute punition donnée pour réparer un comportement inapproprié à la vie à l'école.

Des parents sont scandalisés par les gros mots que leur rapportent leurs enfants ou qu'ils entendent chez certains élèves et reprochent à l'école de ne pas faire son travail. Comment l'école pourrait-elle être tenue pour responsable de cette situation et des carences éducatives de certaines familles ? L'important est que chaque parent fasse de son mieux pour éduquer son enfant dans le respect des règles de civilité et des autres. Pour qu'il valorise le calme, l'attention, le soin, l'entraide, la tolérance, le respect d'autrui et qu'il apprenne à vivre avec les autres, si différents, tout en étant responsable de ses actes.

M.Le Maire précise que les élèves qui posent des problèmes de façon répétée ont des avertissements et qu'ils sont exclus temporairement du service municipal concerné au bout de 2 avertissements. Il ajoute que les parents pourraient venir s'informer lors des réunions qui sont faites à leur intention et où peu de parents viennent, sur les 257 familles de l'école.

- La récupération à la garderie peut-elle être plus rigoureuse ?

M. le Maire précise que certains parents n'accompagnent pas leurs enfants jusqu'à la garderie et les laissent entrer seuls. De même le soir, les enfants partent sans prévenir le personnel. Désormais, les parents devront émarger lorsqu'ils récupèrent leurs enfants à la garderie.

- Dans le règlement intérieur, il est stipulé que l'école appelle en priorité le SAMU centre 15 pour un accident grave. Quels sont vos degrés de gravité ?

Effectivement la procédure exige d'appeler le médecin régulateur du 15, de lui exposer la situation précise et de prendre en compte ses directives (pas forcément un transfert à l'hôpital). Ceci en cas de perte de connaissance, de blessure avec perte abondante de sang, de signes alarmants dans le cadre d'un PAI ou non. En cas d'agitation extrême d'un enfant qui se met en danger et met en danger les autres. Et enfin en cas d'inquiétude médicale, lorsque les parents ne répondent pas. Les parents sont toujours appelés, d'où la nécessité d'informer l'école de tout changement de coordonnées téléphoniques.

- Pour quelles raisons la Mairie a-t-elle décidé de prendre en compte le quotient familial des foyers pour établir le prix du repas de la cantine et de la garderie ?

Cette question ne concerne pas le Conseil d'école et la réponse a déjà été donnée dans d'autres lieux.M.le Maire les invite à lire les derniers Compte-Rendus du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et toutes les questions ayant trouvé réponse, la séance est levée à 20h40.

Mme Laurence GHIBAUDO, directrice  
Présidente du Conseil d'école